

Sauveteur



Mes cours de formation
Un emploi à l'été
Québec Natation
687-4045

LE SOLEIL

85¢
LA CHAMBRE
HÔTEL DES GOUVERNEURS
PLACE DUPUIS
Votre hôtel à Montréal!
1-800-463-2820
(514) 842-4881

LUNDI

20 MARS 1995

QUÉBEC, 99^e ANNÉE, N° 81
44 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLOÏD

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3,50

TPS 0,24
TVQ 0,24 3,98

MONTREAL-OTTAWA 60c Plus TPS, TVQ
FLORIDE 1.50\$ US

50c Plus TPS, TVQ

LE SPORT



Le retour de Jordan n'a pas suffi...

Après presque deux ans d'inactivité, le joueur étoile Michael Jordan a effectué un retour, hier, avec les Bulls de Chicago... qui ont quand même perdu. **S-6**

Les Nordiques vont se reprendre, assure Fiset

« Faut pas partir en peur. Il nous reste trois matchs contre le Canadien », a déclaré Stéphane Fiset au lendemain du revers crève-cœur des Nordiques. **S-2**

LA RÉGION



Les pompiers sauvent 1 million \$ en stocks

L'ouverture d'un grossiste en produits d'esthétique est presque tombée à l'eau lorsqu'une inondation a menacé d'envahir l'entrepôt. **A-2**

LE QUÉBEC

Le SPGQ veut faire récuser un arbitre

Dans un dossier de harcèlement sexuel au BAPE, le SPGQ veut faire désister un arbitre qui aurait assisté à une noce avec le présumé « harceleur ». **A-3**

Les jeunes libéraux pour un front commun

La Commission jeunesse du Parti libéral propose au Québec de s'allier avec les autres provinces pour obtenir la mainmise sur des secteurs d'activité. **A-4**

LE CANADA

Oka: le Bloc promet une bataille féroce

Le Bloc québécois entend mener une vive lutte au gouvernement Chrétien s'il ne rembourse pas au Québec les frais reliés à la crise d'Oka. **A-5**

LE MONDE

Chirac distance ses rivaux en France

À 35 jours du premier tour des présidentielles, Jacques Chirac creuse l'écart qui le sépare de Lionel Jospin et Édouard Balladur. **B-6**

L'INDEX

Annonces classées	C-4 à C-10
Arts	B-3 et B-4
Bridge	C-11
Décès	C-11
DEDUCTO	C-7
Éditorial	A-6
Horoscope	C-10
L'automobile	C-1 à C-3
Le Monde	B-6 à B-8
Michel Vastel	A-6
Où aller à Québec	C-5
Québec et l'Est	B-1 et B-2
TABLOÏD SPORT	S-1 à S-14
Bandes dessinées	S-15
Ce soir à la télé	S-16
Mots croisés / Mot mystère	S-14

LA MÉTÉO

Nuageux, un peu de pluie débutant en avant-midi. Max. 3, min. 2. **S-16**

Le zoo menace le gouvernement d'outrage au tribunal Québec accusé d'intimidation

QUÉBEC — La Société zoologique de Québec accuse le gouvernement péquiste de poser des gestes pour l'intimider et de refuser de lui payer ses comptes après l'avoir contrainte à l'endettement.

par MICHEL CORBEIL
LE SOLEIL

Hier, les porte-parole de la Société ont indiqué au SOLEIL qu'ils envisagent de nouveau de traîner Québec en cour, pour outrage au tribunal. Ils songent aussi à réclamer à l'État des dédommagements « exemplaires et punitifs ».

Le groupe sans but lucratif et le gouvernement s'affrontent au sujet de la gestion du zoo. La Société tente de faire reconnaître un contrat signé par l'ex-ministre libé-

ral de l'Environnement, Pierre Paradis, et renié par son successeur péquiste Jacques Brassard. Il lui préfère la Société des parcs, formé des chambres de commerce de Sainte-Foy et Charlesbourg.

Le 28 février, Québec a expédié un avis d'éviction, prévoyant que le 1er avril, la Société zoologique doit quitter et cesser de gérer le restaurant et la boutique de souvenirs. Le 6 mars, la Cour supérieure a cependant rendu un jugement empêchant l'État de vendre le zoo à quiconque tant qu'un verdict n'aura pas statué sur la validité de

l'entente « Paradis ».

Rencontrés au jardin zoologique, les membres de la Société ont affirmé être victimes de « harcèlement » de la part du ministère de l'Environnement. Ils ont déploré que le ministre Brassard refuse de répondre à toutes leurs requêtes depuis novembre.

Ainsi, le ministre n'aurait pas réagi à deux mises en demeure, expédiées le 14 mars. La première réclame le remboursement de 18515 \$, liés au maintien des opérations du restaurant du site, cet hiver. La société allègue, preuves à l'appui, qu'elle s'est occupée de l'endroit à la demande même du sous-ministre Jean Pronovost.

La seconde fait état d'une visite

des fonctionnaires à la maison Robitaille pour « presser notre cliente de quitter les lieux » et préparer les « travaux d'aménagement pour les nouveaux occupants ».

Le document légal exige que cesse « immédiatement toute intimidation ». Le jugement de la Cour supérieure ferait en sorte que la Société est en droit de demeurer sur place au-delà du 1er avril.

Un des membres présents à la rencontre d'hier, Herman Bédard, a révélé que les fonctionnaires du zoo ont récidivé, le lendemain de l'expédition de la mise en demeure. Cette fois, ils ont tenté, en vain, d'accéder aux cuisines du restaurant pour dresser l'inventaire de ce qui appartient à la Société.

M. Bédard n'a pas hésité à parler de « tactiques déloyales » employées par Québec dans ce dossier. Il a laissé entendre que le gouvernement tente d'écarter la Société zoologique en refusant de lui payer ce qu'il doit.

Outre la réclamation impayée pour le restaurant, la présidente de l'organisme, Louise Morency, a soutenu que son organisme s'est notamment endetté de 20 000 \$ pour l'achat de souvenirs, à la demande expresse du délégué régional péquiste Michel Rivard.

Ce dernier lui aurait lancé en octobre, devant témoins, que « c'est réglé (la remise du zoo à la Société). Allez-y » avec les commandes pour obtenir les souvenirs à vendre.

Fille de 10 ans tuée et 6 blessés dans un face à face



Une collision frontale impliquant deux voitures sur l'avenue Bourg-Royal à l'intersection de la rue Marmen, hier soir, a entraîné vers la mort une fille de 10 ans. La jeune victime a subi un arrêt cardiaque au moment de l'impact. Les policiers de Québec et les ambulanciers dépêchés sur les lieux ont tenté en vain de la réanimer. Six autres personnes ont été blessées lors de l'accident survenu à 18 h 20 aux limites de Beauport et de Charlesbourg. Elles ont été conduites à l'hôpital Saint-François d'Assise et à l'hôpital de l'Enfant-Jésus après avoir été tirées des amas de ferraille par deux pompiers de Québec armés de pinces de désincarcération. Le conducteur qui roulait sur Bourg-Royal en direction sud aurait perdu le contrôle de son véhicule, heurtant de front l'automobile qui s'en allait en direction nord. Des policiers de Charlesbourg et de Québec mènent l'enquête sur cette collision, qui s'est produite à Charlesbourg mais qui a d'abord été confiée à la police de Québec, les deux véhicules ayant poursuivi leur route avant de choir sur le territoire de Beauport.

Faute d'entente dans le transport ferroviaire

Loi spéciale d'ici quelques heures

MONTREAL (PC et LE SOLEIL) — Seule une rencontre de la dernière chance et un rapide retour au travail empêcheront le ministère fédéral du Travail de déposer une loi spéciale ordonnant le retour au travail des employés du chemin de fer.

Réuni d'urgence hier soir à Ottawa, le cabinet fédéral a entériné la décision de la ministre du Travail, Lucienne Robillard, d'intervenir rapidement si les parties n'avaient aucune solution à proposer dès aujourd'hui.

Mme Lucienne Robillard, a rencontré les représentants patronaux et syndicaux, hier, dans un hôtel du centre-ville de Montréal, pour les aviser de son intention de forcer le retour au travail des employés d'ici les prochaines heures, si les parties ne s'entendent pas prestement.

« Je suis venue demander aux parties de trouver une solution à leur conflit. Il est encore temps. Je crois fermement que c'est dans leur meilleur intérêt », a-t-elle confié aux journalistes, après avoir rencontré une vingtaine de repré-

sentants patronaux et syndicaux, en compagnie de personnel spécialisé dans les conflits de travail au sein de son ministère.

Mme Robillard a déposé hier matin un avis de motion au gouvernement dans le but de faire adopter une loi forçant le retour au travail au CP, au CN et à Via Rail. Une fois l'avis déposé, le projet de loi peut être présenté devant la Chambre des communes 48 heures après. Si les partis d'opposition y consentent, le projet de loi peut même être présenté plus rapidement, a indiqué Mme Robillard.

La ministre est pressée de voir le conflit réglé et les trains de passagers et de marchandises rouler. « S'ils ne peuvent pas trouver une solution immédiate à tous les enjeux du problème, à tout le moins (qu'ils essaient) de s'enten-

dre sur un processus qui va les lier à arriver à une solution. Ils ont encore une chance de s'entendre, si ce n'est sur la solution de chacun des problèmes, au moins sur le processus à suivre pour y arriver et reprendre le travail immédiatement. »

Le conflit dans le rail touche à la fois le CN, le CP et Via Rail, en plus de nombreux syndicats. Certains sont en grève, d'autres en lock-out.

La ministre Robillard a laissé entendre que s'il y avait loi spéciale, celle-ci toucherait autant les syndiqués en grève qu'en lock-out. « Nous, quand on prend une décision, c'est pour le meilleur intérêt du public, ce qui veut dire que, que ce soit une grève ou un lock-out, s'il n'y a pas d'opération, le résultat est le même, donc je ne fais pas de différence. »

Du côté syndical, il était difficile d'avoir l'heure juste, vu le grand nombre de représentants. « Ce sont les menaces normales du gouvernement », lançait M. Gilles Hallé,



Lucienne ROBILLARD

directeur canadien et vice-président international de la Fraternité des ingénieurs de locomotives. De son côté, M. Clément

Êtes-vous prêts à payer pour l'Élysette?

Appelez-nous!
686-3500



Le 1080 des Braves fait partie du folklore. On l'a affectueusement baptisé l'Élysette; les touristes du dimanche et la visite de l'extérieur en font une étape essentielle de leur passage ici. Même Radio-Canada à Montréal ne mentionne que le 1080 des Braves lorsqu'on y fait de la nouvelle sur la résidence du premier ministre. Pas besoin de présentation!

C'est bon pour Québec, mais le financement traîne de la patte et personne n'ose puiser dans les fonds publics.

Pourquoi pas une campagne de financement populaire? Accepteriez-vous de contribuer 5 \$ ou plus à l'achat de l'Élysette? Si oui, appelez-nous au 686-3500, en laissant votre nom et numéro de téléphone ainsi que le montant que vous voulez souscrire. Si la réponse en vaut la peine, nous transmettrons vos coordonnées à la Chambre de commerce qui mène une campagne de financement auprès des entreprises.

Nous recevrons vos appels jusqu'à demain midi et publierons les résultats dans LE SOLEIL de mercredi.

Godbout, président de la FTQ, de fer comme « une épreuve de force majeure qui concerne tout le mouvement syndical ».

Les grèves assorties de lock-out qui paralysent le réseau ferroviaire à la grandeur du pays ont occasionné un achalandage plus important, hier, au terminus d'autobus de la gare du palais, à Québec.

Un guichetier du terminus du Vieux-Québec, Marc Trudel, dit avoir encaissé plusieurs billets de train en vertu d'une entente conclue entre Via Rail et les sociétés Orléans Express et Voyageurs Colonial.

Eric Lessard, le réparateur de la flotte d'autobus, a indiqué hier après-midi que les effets de la grève devaient surtout se faire sentir en soirée, alors que beaucoup de voyageurs rentrent au bercail, au travail après un week-end dans la capitale. Mais il note du même trait que ce sont les résidents des Maritimes souhaitant se rendre à Toronto qui risquent d'être les plus ennuyés par les conflits de travail.

Retour à la maison jeudi pour les évacués de Blanc-Sablon

QUÉBEC — Les 69 résidents de Blanc-Sablon évacués depuis 10 jours de leurs résidences à la merci des avalanches pourront retourner chez eux à partir de jeudi.

par SOPHIE COUSINEAU
LE SOLEIL

Les six ingénieurs du 5e Régiment de génie de combat et les cinq artilleurs du 5e Régiment d'artillerie légère du Canada prévoient plier bagage d'ici deux à trois jours, indique le capitaine Mario Couture, porte-parole des militaires de Valcartier dépêchés en Basse-Côte-Nord.

« Nous devrions avoir terminé mercredi ou jeudi, explique le capitaine Couture. Mais tout dépend des conditions météorologiques. Il y a un paquet de facteurs qui peuvent bousiller l'équation. »

Les militaires ont profité du soleil qui baignait Blanc-Sablon hier pour poursuivre le « déneigement » du mont Bonenfant, au bas duquel sont situées les 24 demeures jugées à risque.

Les artilleurs ont attaqué en

avant-midi les congères menaçantes du flanc ouest de la montagne. Ils ont tiré une quinzaine d'obus à l'aide d'un canon 105 mm. Les lames de neige se sont brisées en morceaux qui ont déboilé la moitié de la montagne haute de quelque 250 mètres. L'opération devait se poursuivre en après-midi.

Les ingénieurs se sont reposés pendant ce temps de leurs efforts de samedi. Pour provoquer deux explosions sur le flanc est, ils ont dû escalader la montagne en cordée puis loger le plastique dans la neige durcie à l'aide de vilebrequins.

« Tout a très bien été, et il n'y a plus de risque d'avalanches pour l'instant », note le capitaine Couture.

Les ingénieurs et les artilleurs désamorceront aujourd'hui les tonnes de neige accumulées sur la partie centrale la montagne.



« Si l'eau montait à l'avant d'un pouce à l'heure, elle montait à l'arrière d'un pied et demi à l'heure », raconte le propriétaire du commerce.

Beauté Star Bédard a failli faire son ouverture dans la flotte !

QUÉBEC — L'ouverture prévue ce matin du nouvel édifice de Beauté Star Bédard a failli tomber à l'eau avec l'inondation, hier midi, du terrain où vient de s'établir le grossiste en produits de coiffure et d'esthétique.

par SOPHIE COUSINEAU
LE SOLEIL

Après avoir servi sa clientèle pendant 70 ans depuis sa boutique de la rue Saint-Vallier Ouest, Beauté Star Bédard emménageait cette fin de semaine dans l'immeuble nouvellement construit au 6900, boulevard Pierre-Bertrand.

Une vingtaine d'employés s'affairaient à débarrer les cartons et à placer les produits sur les tablettes, vers 11 h 30, lorsqu'ils ont remarqué un plan d'eau qui s'en allait grandissant à l'avant de l'édifice.

Le propriétaire de l'entreprise, Gaétan Bourdon, a fait le tour de l'immeuble pour voir de quoi il en

retournait. « Si l'eau montait à l'avant d'un pouce à l'heure, elle montait à l'arrière d'un pied et demi à l'heure », raconte-t-il.

M. Bourdon a communiqué avec son constructeur sur l'heure du midi, qui a appelé la ville de Québec, qui a fait intervenir les pompiers. Ces derniers sont arrivés sur les lieux vers 14 h 30. Ils ont pompé tout l'après-midi les 50 centimètres d'eau qui se sont accumulés dans la cour.

Beauté Star Bédard l'a échappé belle. L'eau est montée à quelques centimètres de la porte de l'entre-

pôt où sont stockés des produits d'une valeur de 1 million \$.

« Mes pertes auraient pu s'élever jusqu'à 300 000 \$ si l'eau était entrée dans l'édifice », note M. Bourdon. Certainement de quoi offrir un immense bain mousse à la ville de Québec.

À l'origine de cette inondation se trouvent les bancs de neige ceinturant le stationnement du grossiste qui ont pris de l'ampleur au fil des déneigements et qui ont fini par boucher les égouts de surface servant à faire écouler les eaux de ruissellement.

En Bref

■ Émanations toxiques mortelles dans le métro

TOKYO (Reuter) — Trois personnes sont mortes empoisonnées par des émanations toxiques qui se sont soudainement répandues ce matin dans 15 stations de métro du centre de Tokyo, a annoncé le service municipal des pompiers. Elles sont décédées à l'hôpital. Plus de 200 usagers intoxiqués ont également été hospitalisés. Selon la police, ces vapeurs toxiques seraient un mélange de gaz neuroplégique, le Sarin, et d'acétonitrile, un liquide transparent entrant dans la composition de certains matériaux organiques. Elaboré durant la Seconde Guerre mondiale par des scientifiques allemands, le Sarin est 20 fois plus nocif que le cyanure de potassium. Des centaines d'ambulances et de voitures de police ont été dépêchées sur les lieux pour venir en aide aux usagers affolés et pris de vomissements qui se sont rués à l'air libre.

■ 22 morts dans une cellule surpeuplée

LONDRES (AFP) — Vingt-deux prisonniers ont trouvé la mort dans une cellule surpeuplée d'une prison de la capitale rwandaise Kigali, a annoncé hier la radio nationale rwandaise, captée par la BBC à Londres. Les morts faisaient partie d'un groupe de 74 personnes détenues dans un commissariat de police de Kigali, et accusées d'être impliquées dans les massacres qui ont eu lieu au Rwanda l'année dernière, a indiqué un responsable de la gendarmerie nationale rwandaise, le colonel Deogratias Ndirwami. L'air qu'ils respiraient était devenu empoisonné, mais aucun des gardiens n'a accordé attention à leurs cris.

■ Un mafioso assassiné à l'âge de 82 ans

BIANCO (Italie) (AFP) — Giuseppe Nirta, boss de la N'Drangheta, la mafia calabraise, a été assassiné hier à l'âge de 82 ans devant son domicile à Bianco en Calabre (sud de l'Italie). Le vieux parrain de la N'Drangheta, en résidence surveillée, semblait pourtant retiré des affaires de mafia, selon les enquêteurs. Il devait témoigner la semaine prochaine dans un procès contre plusieurs responsables de la mafia.

■ Prisonniers sur les glaces du Saguenay

Aurélien Girard, âgé de 65 ans, de Rivière-du-Moulin, a eu la peur de sa vie, hier après-midi, alors que la glace où il se trouvait pour pêcher a cédé. Il s'était rendu en moto-neige sur la rivière Saguenay, en compagnie de Louis-Émile Tremblay, 71 ans. Un autre ami a eu plus de chance. Il a pu démarrer sa motoneige et regagner la terre ferme. Les malheureux ont dérivé sur une distance de plus de trois kilomètres avant d'être secourus quelques heures plus tard.

Décès accidentel de trois personnes au cours du week-end

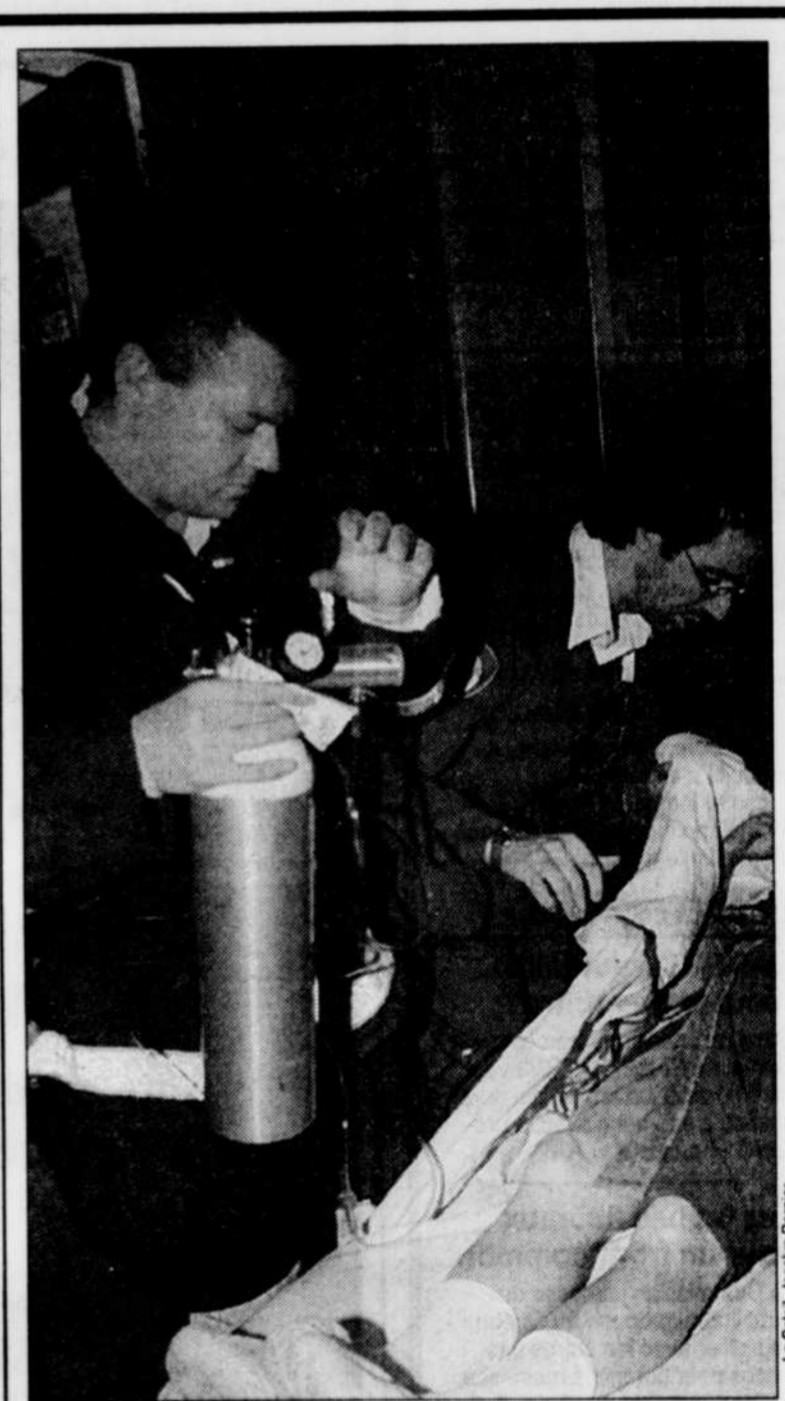
MONTREAL (PC) — Au moins trois personnes ont perdu la vie de façon accidentelle au Québec, au cours de la fin de semaine.

Élise Richer, 23 ans, de Montréal, a succombé à ses blessures samedi soir après avoir été happée, quelques heures plus tôt, par un autobus de transport public effectuant une manoeuvre de recul, dans le quartier Ahuntsic. La victime avait été transportée à l'Hôpital du Sacré-Coeur.

Une femme de Saint-Boniface, Gisèle Bournival, 62 ans, est décédée après avoir été heurtée par deux véhicules le long du boulevard Trudel Est,

près de chez elle, samedi vers 18 h 30. La sexagénaire marchait le long de la voie lorsqu'elle a été happée par une voiture, le second véhicule passant sur son corps avant qu'on puisse lui prêter secours.

Un septuagénaire de Montréal a perdu la vie dans des circonstances similaires, dans la nuit de vendredi à samedi. Fernand Desrochers tentait de traverser le boulevard Saint-Michel, près de l'intersection de la rue Shaughnessy, lorsqu'une voiture l'a heurté mortellement.



Chambreur asphyxié

Un résident d'une maison de chambres du quartier Saint-Roch a été hospitalisé, hier soir, après avoir été incommodé par la fumée épaisse qui viciait l'air de son logement. Les pompiers de Québec ont dû enfoncer la porte de la chambre 6 du 387, rue du Pont, car le quinquagénaire était inconscient au moment de leur arrivée, un peu après 18 h 30. Ils lui ont administré de l'oxygène en attendant l'arrivée des ambulanciers. C'est un plat oublié sur le poêle qui est à l'origine de l'incident.

LE SOLEIL

925, chemin Saint-Louis
C.P. 1547, succ. terminus
Québec (Québec), G1K 7J6

Service aux abonnés	686-3333
Annonces classées	647-3311
Carrières et professions	686-3270
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Promotion	686-3342
Renseignements	686-3233



VENTE AU RABAIS

COLLANT MICROFIBRE CONTEMPORAINE

5.99
rég. 7.50

Rabais de 20% sur notre collant opaque léger en microfibre nylon et lycra 40 deniers, exclusif à la contemporaine. Tricot d'une élasticité exceptionnelle et d'une légèreté incomparable procurant une sensation de grande douceur sur la jambe. Tailles 1-2-3.

la maison
simons
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

Sélect 42

tirage du 18-03-95

8-11-13-15-30-33

(complémentaire)

42

mise-tôt

10-15-28-39

EXTRA

268736

6/49

tirage du 18-03-95

5-8-24-32-47-48

(complémentaire)

1

LA QUOTIDIENNE

tirage du 19-03-95

0-5-2

8-3-5-1

BANCO

tirage du 19-03-95

1-8-11-15-19-21-25-26-31-33-41-45-47-52-54-55-56-60-66-68

LA TROIS

Dépôt d'une plainte pour harcèlement sexuel au BAPE L'arbitre va à la noce avec l'accusé

QUÉBEC — Le SPGQ se débat depuis des semaines pour qu'un arbitre de griefs se récuse d'un dossier de harcèlement sexuel. Motif invoqué: l'arbitre aurait assisté à un mariage en compagnie du présumé « harceleur ».

par MICHEL CORBEIL
LE SOLEIL

C'est ce qu'indique une lettre du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), expédiée à l'arbitre de griefs François Fortier, le 28 novembre 1994. La cause touche des événements qui se sont produits en 1992, au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE), à Québec.

Selon la missive, dont LE SOLEIL a obtenu copie, M. Fortier se serait présenté à la noce alors qu'il délibérait sur cette affaire depuis pratiquement un an. La note écrite poursuit que le mariage était celui d'un des témoins visant « à saper la crédibilité » de la plaignante.

L'arbitre y aurait rencontré l'accusé dans cette affaire, de même qu'un autre de ses témoins. « Les parties ont en droit de s'attendre à une apparence d'impartialité de la part du décideur (M. Fortier), écrit l'avocat du SPGQ, Me Bernard Philion.

« Les faits relatés sont de nature à soulever chez une personne raisonnable une crainte sérieuse de partialité de votre part. Particulièrement si l'on considère le degré hautement probable de familiarité ou d'intimité faisant que vous ayez assisté aux noces d'un témoin patronal important. »

Les demandes de récusation constituent une procédure d'exception. Près de quatre mois après avoir adressé cette requête, le syndicat n'a toujours pas reçu la réponse de M. Fortier. La demande

de récusation a été entendue par ce dernier, le 27 janvier, et les notes sténographiques lui ont été remises, il y a trois semaines, fulmine la première vice-présidente du SPGQ, Isabelle Alberne. « Ce sont des délais inacceptables. »

Le syndicat, en fait, brûle de dénoncer les lenteurs de M. Fortier dans ce dossier depuis fort longtemps. S'il s'était abstenu auparavant d'aller sur la place publique, c'était pour ne pas nuire aux chances de l'employée d'obtenir justice, ont dit au SOLEIL différents porte-parole syndicaux.

Une interminable saga

L'affaire remonte à mai 1992. Un patron au BAPE se serait « livré à des gestes de harcèlement sexuel (...) de façon illégale, injustifiée et indésirée », relate la plainte déposée par une employée défendue par le Syndicat.

Le grief a été déposé le 14 décembre 1992. Le SPGQ l'a fait en vertu d'une nouvelle clause de la convention collective. Cet article désigne à l'avance une courte liste d'arbitres pour ce genre de litiges et doit en principe accélérer l'audition des cas de harcèlement sexuel.

Le dossier du BAPE constitue le premier test de cette clause et la théorie ne rejoint pas la pratique, a constaté le SPGQ. La première des neuf auditions par l'arbitre a eu lieu le 18 mars 1993. Le jugement n'est toujours pas rendu, un an et demi après la dernière comparution.

Mme Alberne fait savoir que le syndicat tentera de resserrer la vis

dans la prochaine convention. Il y aurait lieu d'astreindre les arbitres à des délais fixes pour qu'ils rendent leur jugement dans ce domaine délicat. La convention prévoit que la décision doit survenir 30 jours après l'audition, mais elle n'a pas une portée légale.

« Que les arbitres super-loadés

n'en prennent pas, de telles causes. » La vice-présidente responsable des relations de travail ne peut s'empêcher de penser que le déroulement du dossier au BAPE pourrait décourager des femmes harcelées de porter plainte.

Dans le cas présent, si le SPGQ obtient la récusation de l'arbitre,

toute la procédure devra être reprise à zéro, y compris les témoignages. Cela n'est pas sans rappeler les dossiers de viol où le desistement de juges a fait avorter des accusations, les victimes ne voulant pas comparaître une nouvelle fois, évoque le SPGQ.

LE SOLEIL tait le nom de celle

qui a porté plainte et de l'accusé, le verdict n'étant toujours pas rendu. Fait à signaler, la plaignante ne travaille plus au BAPE depuis plusieurs mois. Elle a été une des victimes des coupes infligées par le gouvernement à la fonction publique. L'accusé a été muté à Montréal.



Hum! Ça sent bon le printemps!

Il faisait beau à Québec hier. Très beau, même, après la grisaille que l'on avait connue cette semaine. Si bien que le centre-ville a été littéralement envahi par les promeneurs. Les amateurs de vélo, telle Annie Charpentier, une étudiante de l'université Laval originaire de Drummondville, s'en sont aussi donné à cœur joie.

L'Europe veut régler le conflit des pêches devant les Nations unies

OTTAWA — L'Union européenne sympathise avec l'objectif du Canada de protéger le poisson de l'Atlantique du Nord-Ouest, mais elle croit que des rencontres bilatérales ne sont peut-être pas le meilleur moyen de régler un problème aussi complexe, a déclaré hier un des principaux diplomates de l'UE.

par STEPHEN THORNE
de la Presse canadienne

« Je pense que la nécessité d'une amélioration de la conservation des stocks est très bien comprise des deux parties, disait M. John Beck au cours d'une interview. La question est de savoir ce qu'on peut faire dans le contexte de ce conflit particulier. »

M. Beck a laissé entendre que la prochaine conférence des Nations unies sur les stocks de poisson chevauchants et migratoires pourrait être une tribune plus indiquée pour s'attaquer aux aspects litigieux de la préservation des ressources halieutiques, comme la surveillance des bateaux de pêche et les méthodes permettant de s'assurer du respect des lois. A l'heure actuelle, il n'est pas possible de faire respecter des quotas internationaux.

Le Canada a déjà dit qu'il était prêt à céder une partie de son quota de flétan noir, mais son

ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a indiqué au cours du week-end que les deux parties ne pouvaient pas discuter

des quotas de captures dévolus aux différentes parties sans s'entendre d'abord sur les questions de conservation et de res-

pect des lois.

Des négociateurs haut placés du Canada et de l'UE se sont rencontrés jeudi, une semaine après l'arraisonnement par le Canada du chalutier espagnol Estai en eaux internationales, près de Terre-Neuve. Le bateau a par la suite repris la mer en direction de l'Espagne à la suite du dépôt d'une caution par ses propriétaires, mais son capitaine est toujours accusé de pêche illégale en vertu de la loi canadienne des pêches.

Les négociateurs sont retournés rendre des comptes à leurs gouvernements respectifs vendredi, en prévision de la prochaine ronde de pourparlers. Les experts qui étaient restés sur place pour préparer ces pourparlers ont pris congé pour le week-end.

Entre-temps, l'UE a, à regret, accédé à la demande du Canada d'annuler la réunion de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO), initialement prévue mercredi.

« Que pouvons-nous faire ? Il faut être deux pour négocier », de dire M. Beck.

Le ministre canadien des Pêches Brian Tobin a justifié l'action du Canada en disant que les Espagnols avaient excédé les quotas de flétan noir, fixés par l'OPANO en février. Le ministre Tobin a expliqué avoir agi dans l'intérêt de la conservation de ressources halieutiques menacées.

Les armateurs espagnols font leur lobby anti-Canada

MADRID (AFP) — Deux importantes associations d'armateurs espagnols ont demandé à l'Union européenne de n'engager aucune négociation sur la pêche avec le Canada tant que ce pays ne respectera pas le droit international, a-t-on appris hier auprès des professionnels.

Dans une lettre envoyée aux autorités de l'UE et au gouvernement espagnol, les associations nationales des armateurs de bateaux congélateurs ANAMER et ANAVAR exigent qu'Ottawa retire ses navires et ses avions des eaux internationales au large des côtes canadiennes.

Elles demandent également que le Canada reconnaisse avoir violé le droit international en arraisonnant le 9 mars le chalutier espagnol Estai, relâché le 15 mars après le versement d'une caution de 500 000 \$.

Les armateurs veulent aussi que soient annulées les démarches judiciaires engagées au Canada contre le capitaine de l'Estai et que ce pays indemnise la flotille espagnole pour les pertes provoquées par l'arraisonnement de l'Estai.

Ils affirment être « déçus, indignés et en proie à un sentiment d'impuissance », se plaignant d'un manque de soutien de l'UE et du gouvernement espagnol dans l'affaire de l'Estai.

Les pêcheurs espagnols, estimant-ils, ont été les grands perdants de l'adhésion de l'Espagne à l'UE en 1986.



Soldats canadiens en Haïti

Un groupe de 91 soldats canadiens est arrivé hier en Haïti pour participer à une mission des Nations unies destinée à remplacer la force multinationale qui a restauré la démocratie dans ce pays. Ce groupe est envoyé pour préparer le terrain en prévision de l'arrivée, à la fin mars, du reste du contingent canadien. Formé en majeure partie de militaires provenant d'unités de l'armée de l'air, ce contingent comptera en bout de ligne 474 personnes.

AVANT D'ACHETER comparez les prix Marlin

LIVRAISON IMMÉDIATE

LES VRAIES BONNES AFFAIRES C'EST CHEZ NOUS...

36 mois seulement C'est plus «logique» que de financer 5 longues années «ailleurs» Pensez-y! Renseignez-vous!

Pour aussi peu que **299\$*** /mois 36 mois seulement TRANSPORT INCLUS

BERETTA 95 air climatisé, radio-cassette. stock 50311

CORSICA 95 air climatisé, radio-cassette. stock 50646

QUÉBEC 2002 **MARLIN** Chevrolet GEO Oldsmobile inc

2145, boul. Charest Ouest, Québec 688-1212

Venez les essayer et choisissez celle qui vous plaît!

*Basé sur 36 mois, versement initial de 1250\$ et échange équivalent 72 000 km prévus au bail, taxes en sus. Dépot de 300\$ remboursable.

LA POLITIQUE



Un document de réflexion des jeunes libéraux sur la question constitutionnelle

Négociateur à la pièce et en front commun avec d'autres provinces

QUÉBEC (PC) — Le Québec devrait former des fronts de revendication avec les autres provinces canadiennes afin d'aller chercher à la pièce la mainmise sur certains secteurs d'activité, croit la Commission jeunesse du Parti libéral.

par Katia GAGNON

Les jeunes libéraux, qui travaillent depuis plusieurs mois sur leur position constitutionnelle, présenteront jeudi prochain un document précis rassemblant leurs réflexions au comité constitutionnel du PLQ, présidé par l'ex-député Maurice Richard.

«Historiquement, il y a toujours eu des confrontations entre le Québec et le Canada sur un bloc de revendications, à prendre ou à laisser. Cette méthode a prouvé son inefficacité, puisque c'était souvent le rejet d'un point qui faisait échouer l'ensemble des négociations», explique Claude-Eric Gagné, président de la Commission jeunesse.

Selon les jeunes libéraux, en plus d'y aller beaucoup plus à la pièce dans ses demandes, le Québec devra apprendre à «coordonner» ses revendications avec celles des autres provinces. «Ce serait une piste extrêmement rentable pour renouveler le fédéralisme, puisque le Québec n'est plus seul à réclamer des choses», dit-il.

M. Gagné refuse cependant de dresser immédiatement la «liste d'épicerie» des pouvoirs que le Québec devrait exiger. «Ca ira après le référendum», lance-t-il. Il mentionne cependant que plusieurs provinces réclament une meilleure concertation avec le fédéral sur son pouvoir de dépenser et sur l'établissement de normes nationales dans tous les sec-

teurs d'activité.

Les jeunes présenteront jeudi cette position au comité constitutionnel du PLQ qui devrait, de son côté, produire dès le mois d'avril un premier document qui constituera l'argumentaire du camp du Non pour le prochain référendum, mais qui dressera également les «grandes lignes» de la vision constitutionnelle du parti.

Le document sera «le plus concret et le plus court possible», précise le président du comité, Maurice Richard, qui indique que les vingt membres ont déjà eu près d'une dizaine de réunions de plusieurs heures chacune.

Dans le document d'avril, on s'attaquera principalement au projet de souveraineté du Parti québécois: ce thème a d'ailleurs mobilisé la plus grande majorité du temps de réunion jusqu'à maintenant.

Mais il y aura plus, indique Eisenhower Etienne, professeur aux HEC et membre du comité

Richard. «On ne peut pas se présenter devant la population (au référendum) sans une position constitutionnelle minimale», souligne-t-il.

Les grandes lignes de cette position se définissent peu à peu, au fil des réunions, explique-t-il, et plusieurs éléments «font déjà consensus entre l'aile nationaliste et l'aile fédéraliste du parti».

Les membres du comité se montrent d'une discrétion exemplaire quant au contenu exact de ces premières ébauches constitutionnelles du PLQ. Mais selon M. Etienne, il s'agit de quelque chose «d'assez radical».

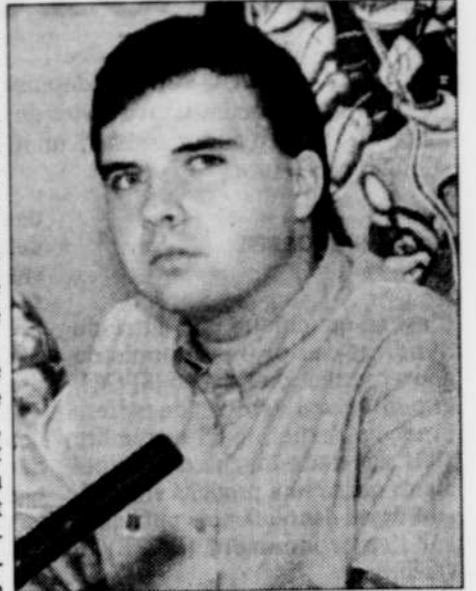
Il parle du concept de décentralisation comme d'une pièce centrale des discussions. M. Etienne laisse même entendre que les libéraux pourraient réclamer la mainmise sur certains secteurs, et pas seulement la formation professionnelle, qui fait consensus depuis plusieurs années. «D'autres secteurs seront

mis en cause», dit-il.

Mais le document d'avril ne montrera pas une trop grande précision au plan constitutionnel, car les libéraux veulent se laisser toute la marge de manoeuvre après une victoire au référendum. «Si vous me demandez si ce sera un programme constitutionnel, je vous réponds non», lance Christiane Pelchat, ex-députée de Vachon.

Loin des grands débats de droits constitutionnel de Meech ou de Charlottetown, on promet que le document sera très terre à terre. «Au lieu d'avoir une réflexion qui part du haut, du droit constitutionnel, on part des préoccupations des gens. On réfléchit en termes très concrets», précise Jean-Marc Fournier, député de Châteauguay.

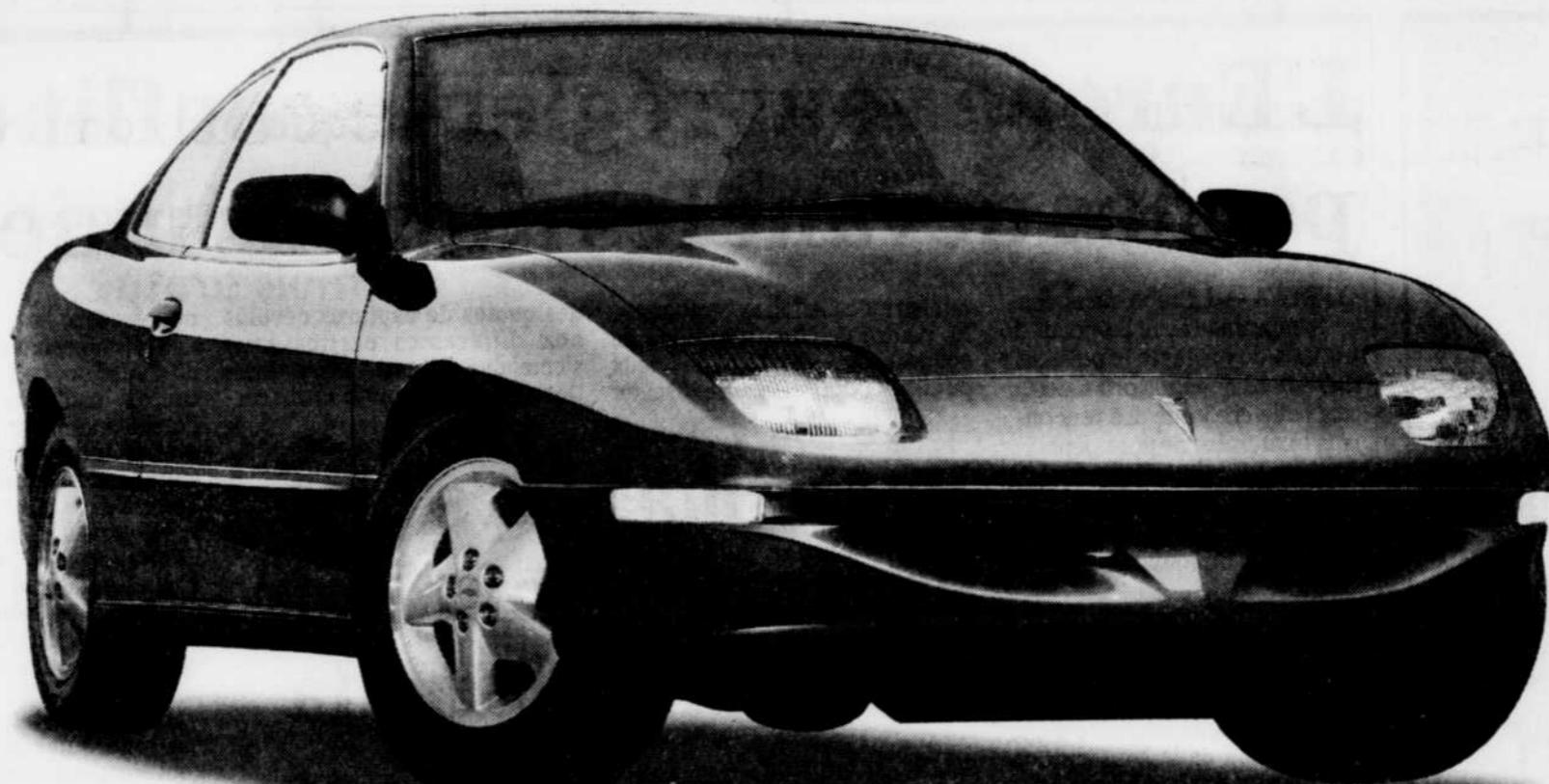
Mais, souligne le président Richard, «on ne réinvente pas la



Le président de la commission jeunesse du PLQ, Claude-Eric Gagné.

roue. C'est certain qu'il y a toujours une continuité dans la vision libérale».

Mettez du piquant dans votre vie!



Pontiac Sunfire

12 995\$* ou **239\$/mois****
[pour 36 mois]

- Moteur 2,2 litres de 120 chevaux
- Boîte manuelle 5 rapports
- 2 sacs gonflables
- Freins antiblocage (ABS)
- Radio AM/FM stéréo avec 4 haut-parleurs
- Aileron arrière

- Sièges baquets avant inclinables
- Siège arrière rabattable
- Protection antidécharge de la batterie
- Ouvrir-coffre mécanique
- Essuie-glace à balayage intermittent
- et beaucoup plus!

Personne ne vous en offre autant!



Les centrales électriques privées

Brassard veut un moratoire

MONTREAL (PC) — Le ministre de l'Environnement du Québec, Jacques Brassard, s'oppose à la construction de nouvelles centrales électriques privées tant que le débat public sur l'énergie ne sera pas terminé.

«Il faut faire preuve de prudence avant d'autoriser des mini-centrales hydro-électriques et des centrales de cogénération, surtout que le débat sur l'énergie vient de commencer», a déclaré M. Brassard, à l'issue d'un colloque organisé par le Centre québécois de droit sur l'environnement.

Cette position va directement à l'encontre de la politique énoncée par François Gendron, ministre des Ressources naturelles et responsable d'Hydro-Québec. Au cours d'une entretien le mois dernier, M. Gendron avait indiqué qu'il s'appropriait à lever le moratoire sur la construction de centrales privées, sans attendre la fin du débat sur l'énergie.

«Le programme de petites centrales privées a été lancé par l'ancien gouvernement libéral pour des raisons très contestables, sinon nébuleuses», a dit hier M. Brassard, ajoutant qu'«Hydro-Québec n'est pas en période de déficit d'énergie, c'est le moins qu'on puisse dire».

Les droits hydrauliques ont été donnés à des promoteurs sur les meilleurs sites, sans aucune discussion publique, et presque en cachette. Des syndicats affirment que le programme de production privée n'est rien d'autre qu'un «complot financier».

Par ailleurs, les noms de certains promoteurs ont été entachés par des allégations de fraude. Au moins une compagnie a été créée dans les bureaux d'une société qui fait l'objet d'une enquête pour blanchiment d'argent de la drogue à l'étranger.

Depuis le lancement du programme, en 1987, Hydro-Québec a signé environ 80 contrats avec des promoteurs privés, surtout pour la construction de petits barrages hydro-électriques, mais aussi pour des centrales thermiques, dites de cogénération.

Hydro-Québec a actuellement des surplus de 4200 mégawatts, soit plus de 10% de sa capacité. M. Brassard se demande quelle est alors la logique économique à acheter en plus de l'électricité à des promoteurs privés. Selon certains analystes, le programme de production privée pourrait faire perdre 300 millions \$ à la société d'Etat s'il était complété.

Ce n'est pas la première fois que M. Brassard exerce des pressions sur son collègue, M. Gendron, dans ce domaine. Trois mois après l'élection de son gouvernement, le ministre de l'Environnement avait obligé le ministre de l'Énergie à annuler un contrat que venait de signer Hydro-Québec avec une multinationale française - les Grands Travaux de Marseille - pour la construction d'un barrage sur la rivière Richelieu.



L'Association marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec

*Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1995 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Transport (595 \$) et taxes en sus. ** Paiements mensuels basés sur un bail de 36 mois avec versement initial (ou échange équivalent) de 1 800 \$. Sujet à l'approbation du crédit. Dépot remboursable de 300 \$ exigé. Frais de 5 \$ et du kilomètre après 72 000 km. Préparation et transport inclus. Taxes en sus. L'Assistance Routière et la Garantie GM TOTAL sont offertes sur tous les véhicules neufs Pontiac 1995 pour une durée de 3 ans ou 50 000 km selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

Remboursement des coûts de la crise d'Oka

Le Bloc se prépare à mener une bataille féroce

OTTAWA — Le Bloc québécois promet de mener une vive bataille aux Communes si le gouvernement Chrétien fait fi de l'avis du vérificateur général, Denis Desautels, qui doit déterminer si le Québec a raison de réclamer 79 millions \$ d'Ottawa à titre de compensation pour les frais reliés à la crise d'Oka.

par JOËL BELLAVANCE
de la Presse canadienne

« Si le gouvernement fédéral décidait, encore une fois, comme il l'a fait dans le cas du remboursement

du coût du référendum sur l'accord de Charlottetown, de ne pas honorer ses obligations, le Bloc québécois va se porter très vigoureusement à la défense du Québec », a déclaré le député bloquiste Michel Gauthier à la Presse canadienne.

Appelé à trancher cette pomme de discorde entre Québec et Ottawa à la fin de l'année passée, M. Desautels devait rendre une décision à la mi-mars. Mais le travail s'est avéré plus long et plus complexe que prévu jusqu'ici, de telle sorte que ses recommandations pourraient n'être connues que dans trois ou quatre mois, selon un porte-parole de M. Desautels, John Zegers.

Le bureau du vérificateur gé-

ral pourrait toutefois publier un rapport intermédiaire d'ici deux semaines si les deux parties le désiraient, a ajouté M. Zegers.

En tout, le gouvernement du Québec a envoyé une facture de 84 millions \$ à Ottawa à la suite de la crise d'Oka de l'été 1990, qui a entraîné la mort d'un agent de la Sûreté du Québec, le caporal Marcel Lemay. La majeure partie de cette facture, soit 75 millions \$, provient des heures supplémentai-

res des policiers de la SQ et de leur hébergement. Jusqu'ici, le gouvernement fédéral a envoyé un chèque de 5 millions \$ à Québec qui exige un remboursement depuis quatre ans en invoquant le programme d'assistance financière en cas de catastrophe.

M. Desautels doit donc décider si la requête du gouvernement québécois est conforme à ce programme, après que la ministre des Affaires intergouvernementales, Louise Beaudoin, eut exigé en décembre dernier qu'Ottawa lui envoie dans les plus brefs délais un autre chèque de 79 millions \$.

Pour l'heure, M. Gauthier dit vouloir donner « la chance au coureur » et permettre au gouvernement Chrétien d'obtenir l'avis du vérificateur général. « Il convient de laisser au gouvernement fédéral la chance d'obtenir les recommandations dont il a besoin du vérificateur général. Mais s'il fallait qu'il ne les respecte pas, cela voudrait dire que les des étaient pipés d'avance », a opiné le leader blo-

quiste à la Chambre des communes.

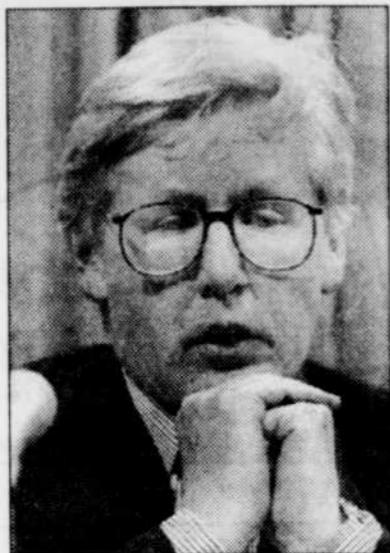
Le ministre des Affaires intergouvernementales, Marcel Massé, refuse quant à lui d'indiquer s'il donnera bel et bien suite aux recommandations de M. Desautels.

Au cours d'un récent point de presse, le ministre s'est borné à dire que l'avis du vérificateur général a habituellement « un poids considérable ». « Le gouvernement fédéral devra décider (quand il obtiendra une réponse). Mais il est certain que l'avis du vérificateur général a un poids considérable », a-t-il fait valoir.

A Québec, un porte-parole de la ministre Louise Beaudoin a déjà clairement indiqué qu'une réponse négative de M. Desautels ne signifiera pas que ce dossier sera clos. « C'est une question d'équité. Il faut que le Québec réclame son dû. C'est évident qu'une réponse négative du vérificateur ne veut pas dire que nous l'accepterons », a déclaré récemment Gilles Corbeille, directeur du cabinet de Mme Beaudoin.

L'échéance électorale se précise pour le gouvernement de Bob Rae

TORONTO (PC) — Après plus de quatre ans au pouvoir, le premier ministre de l'Ontario, M. Bob Rae, fait l'objet de pressions grandissantes pour qu'il cesse de retarder l'inévitable et convoque enfin des élections.



Le premier ministre Bob Rae.

Plus M. Rae et son gouvernement néo-démocrate attendront pour appeler les électeurs aux urnes, plus ils en paieront le prix en termes de légitimité publique, analyse notamment M. Brian Tanguay, professeur de science politique à l'Université Wilfrid-Laurier, à Waterloo, en Ontario. « Ils ont l'air de vouloir simplement s'accrocher au pouvoir, avoir peur de déclencher des élections. »

Les néo-démocrates de M. Rae ont été élus le 6 septembre 1990. Ils ont détenu le pouvoir plus longtemps que n'importe quel autre gouvernement ontarien depuis la Deuxième Guerre mondiale.

La durée normale d'un mandat est de quatre ans au Canada.

A quelques heures de l'arrivée du printemps, rien encore n'indique que le gouvernement s'appête à annoncer des élections, un Discours du trône ou même un budget, à deux semaines de la fin de l'exercice financier 1994-95.

Normalement, l'Assemblée législative aurait dû reprendre ses travaux aujourd'hui, mais le gouvernement n'a pas à se conformer au calendrier parlementaire habituel parce qu'il a dissous la dernière session en décembre et peut annoncer une nouvelle session au moment qu'il lui plaira.

A l'intérieur du parti, on admet

que les stratégies sont partagés sur le moment le plus propice au déclenchement d'élections générales, alors que le parti traîne en troisième place dans les sondages d'opinion publique.

Le premier ministre doit annoncer la tenue du scrutin au plus tard

le 23 septembre.

Des observateurs prédisent que les élections pourraient avoir lieu au printemps, peut-être le 11 mai. C'est la date prévue pour une élection complémentaire dans un

comté du centre-ville de Toronto que le NPD s'attend à perdre. Si des élections provinciales sont déclenchées avant le 11 mai, l'élection partielle est dès lors supplantée par les élections générales.

DOSSIER GENS D'AFFAIRES

« L'enquête révèle plus de 200\$* de nouvelles économies. »

Une offre unique qui comprend :

- Frais d'activation **gratuits**.
- 3 mois **gratuits** de facturation détaillée.
- 3 mois d'accès **gratuit** au centre de messages.
- 3 mois de temps d'antenne **gratuit** les week-ends.

L'offre peut être jumelée à certains forfaits affaires.*

En plus, votre 1^{er} mois d'utilisation est gratuit !**

Passez chez l'agent le plus près de chez vous.

*Basé sur un abonnement au forfait Platine et une moyenne d'utilisation fixée à 480 min/mois. Économies de 196 \$ sous le forfait Or et de 159 \$ sous les forfaits 50/50 et Argent Hors Pointe, basés sur une moyenne d'utilisation de 210 et 200 min/mois respectivement. ** Appels locaux seulement. *Offre disponible avec un abonnement au forfait Or, Platine, 50/50 ou Argent Hors Pointe sous contrat de 12 mois seulement. L'offre prend fin le 31 mars 1995. Frais d'interurbain, frais d'abonnés itinérants, taxes applicables et services optionnels non compris. Sous réserve de l'approbation de crédit. Frais annuels d'accès au réseau en sus. Ne peut être combinée à aucune autre offre.



CENTRES CELLULAIRE PLUS

Québec
Centre Cellulaire Charest
1171, boul. Charest Ouest
Tél.: (418) 687-2121

Radio d'auto de Québec inc.
4885, boul. Hamel
Tél.: (418) 872-4040

Ste-Foy
La CelluBoutique
2785, boul. Laurier
Tél.: (418) 650-1000

AGENTS AUTORISÉS

Charlesbourg
Télé-Dynamique inc.
180, 80^{ème} rue Est
Tél.: (418) 623-5404

Québec
La Clef de Sol inc.
840, rue Bouvier
Tél.: (418) 627-0840

Bell Mobilité

Aimeriez-vous gagner un forfait de chasse au chevreuil à l'Île d'Anticosti?



Tous les détails dans le tabloïd Sport **LE SOLEIL**

LATULIPPE
« Une COÛCHE au-dessus! »

CONIFAIR

SPORT ACTION VIDEO INC.

ATTENTION * ATTENTION * ATTENTION

MESSAGE IMPORTANT

...De Toyota Charlesbourg!

... Il arrive parfois que, dans la vie d'un homme, des changements majeurs s'imposent. La direction de «TOYOTA CHARLESBOURG» a le plus grand plaisir d'annoncer la venue de monsieur ROBERT BAKER au sein de son équipe de vente.

M. ROBERT BAKER est avantageusement connu du grand public pour sa détermination à bien servir ses client(e)s et, surtout en ayant bâti sa réputation en donnant toujours le MEILLEUR PRIX ET LE MEILLEUR SERVICE.

ROBERT profite de l'occasion pour inviter sa nombreuse clientèle à venir le rencontrer ici chez «TOYOTA CHARLESBOURG» pour cette différence...

Pour un rendez-vous, ROBERT BAKER: 623-9843
UNE TOYOTA DE TOYOTA CHARLESBOURG C'EST POUR TOUJOURS.



Robert Baker

TOYOTA, C'EST CHARLESBOURG



6070, boul. du Jardin, Charlesbourg, Québec G1G 3Z8
Tél.: (418) 623-9843 Fax: (418) 623-3578 235627

ÉDITORIAL

Le Québec a besoin de crédits-santé

L'exposé des dépenses budgétaires que présentera, dans trois jours, la présidente du Conseil du trésor, Mme Pauline Marois, devra s'inspirer avant tout du souci d'assainir les finances publiques. Pour survivre et éviter l'équivalent financier d'un infarctus, le gouvernement doit, non pas conserver son poids actuel, mais plutôt perdre une sérieuse couche de gras inutile.

La population, dans son ensemble, saisit bien, maintenant, l'importance d'une gestion serrée des fonds gouvernementaux. Le sacro-saint service de la dette, la seule dépense nettement incompressible du gouvernement, ne fait vivre personne. Il ampute l'État de moyens d'action essentiels.

Le gouvernement péquiste poursuit globalement l'exercice de compressions budgétaires amorcé par les libéraux, une politique que l'on sait toutefois insuffisante pour maintenir le déficit dans des limites acceptables.

Dans le domaine de la santé, par exemple, l'ancien ministre Marc-Yvan Côté peut rire dans sa barbe: le PQ continue une politique qu'il lui reprochait amèrement. Le réseau devra se débrouiller avec 340 millions \$ de moins, cette année.

Pire encore, les dirigeants de l'Association des hôpitaux rappelaient, vendredi, que la conjugaison des compressions fédérales et québécoises se traduirait par des coupures de 1857 milliard de dollars en 1997-1998.

Dans le contexte actuel, il ne faut cracher sur aucune restriction, si minime soit-elle. Le déficit a beau s'approcher des 6 milliards \$, chaque million compte. Le moindre service inutile doit disparaître. Le gouvernement doit gratter tous les recoins de l'administration et y débiter les programmes et les projets futiles.

La priorité référendaire évidente du Parti québécois le paralyse pourtant, en cette année où il devrait faire montre de cran et d'audace dans sa gestion. Il est vrai que, contrairement au gouvernement fédéral, la majorité de ses coupures se répercuteront directement sur les électeurs. D'où un potentiel élevé d'électeurs mécontents.

Quand Ottawa diminue ses transferts aux provinces, il n'enlève rien à personne. Le fardeau incombe aux gouvernements provinciaux, qui signent les chèques d'aide sociale, assument les versements aux hôpitaux et aux médecins ou, dans le cas du Québec, soutiennent les étudiants. Si le montant du chèque baisse, le porteur blâme le signataire, pas l'endosseur.

Certains groupes, comme la Centrale de l'enseignement du Québec, font porter le poids de la crise des finances publiques, non sur l'accroissement des dépenses, mais sur la hausse insuffisante des revenus.

Certes, le gouvernement peut grappiller quelques millions ça et là. Tout comme il n'existe pas de sottises économiques, il n'y a pas de sottis revenus: la CEQ mentionne, dans son mémoire, présenté au ministre des Finances Jean Campeau, vendredi, une série de mesures d'application facile et parfaitement justifiées.

Mais le véritable redressement exige la collaboration permanente des employés de l'État. Qu'on le veuille ou non, il faut dégeler, en quelque sorte, le milieu de travail: le réseau de la santé compte 438 titres d'emplois, dont 12 dans le seul service alimentaire. Cette parcellisation du travail rappelle le Moyen Âge.

Les Québécois sauront, jeudi, si le gouvernement Parizeau respecte leur intelligence ou les prend pour des cruches. Il n'y a qu'un seul contribuable qui paie pour des services, et un seul citoyen qui les reçoit. Qu'il vive dans un Canada fédéral, dans un Québec souverain ou dans une mixture associée quelconque, il ne peut recevoir plus que ce qu'il donne.

RAYMOND GIROUX

Point de vue

L'autre façon de réfléchir

par ANDRÉ MOREAU

Le problème ces temps-ci, pour le Parti québécois, est le fait qu'il veut trouver la vraie question. En fait, la question qui va plaire à tous les Québécois. Cependant, nous savons tous que, peu importe la question, celle-ci portera sur la souveraineté du Québec. D'après moi, le Parti québécois doit mettre l'accent sur d'autres solutions.

Moi, le Québec m'inspire! Je suis fier de cette culture et de cet acharnement à vouloir conserver notre langue intacte. Notre culture, c'est la fibre de notre peuple, l'expression même de notre sentiment d'appartenance à notre collectivité. Il faut que le Parti québécois se serve de cette réalité. Nous devons tous être confiants.

Depuis une quinzaine d'années, le destin collectif d'une société, la «Québécoise», est posé en termes politiques. L'aspiration globale d'une collectivité politique est l'indépendance. Celle-ci ne réglerait peut-être pas tout de façon immédiate, mais elle nous relancerait par de nouveaux moyens. Nous devons favoriser le changement social. Si les Québécois osaient... Parce que

nous sommes capables!

J'aimerais que les Québécois(es) se donnent un pays qui nous ressemble et qui nous rassemble, comme le dit si bien Jacques Parizeau. Nous sommes donc à un moment crucial de l'histoire, en regard des événements politiques des derniers mois. Je réfléchis en écoutant toutes les belles paroles qui ont été dites et chantées pour rendre hommage au Québec et à la langue française. Je me dis qu'il y a sûrement une raison.

Si vous êtes indécis face à la décision que vous allez prendre lors du prochain référendum, je vous convie à vous engager sur le chemin de la souveraineté. Nous devons avoir un pays pour mieux vivre dès à présent, pour avoir définitivement un Québec gagnant, pour bâtir l'avenir de nos enfants! Selon Pierre Bourgault, on oubliera que, s'il est difficile de changer un pays, il est encore plus douloureux de n'en pas avoir. Pour finir, c'est sur ce point, la confiance, que je veux attirer l'attention des Québécois(es). La confiance rend tout possible.

M. André Moreau est de Rimouski

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration
PIERRE DES MARAIS IIPrésident et Éditeur
GILBERT LACASSEÉditorialiste en chef et adjoint à l'Éditeur
J.-JACQUES SAMSONRédacteur en chef
GILBERT LAVOIEDirecteur de l'information
ANDRÉ FORGUES

REPRISE

Nous, on est au coton!

Le conseiller du premier ministre, Pierre Bourgault, n'ose plus dire ce qu'il pense. Quel comble! Un député du Bloc québécois, Philippe Paré, s'excuse. C'est triste... Et voilà que certains s'indignent que je ne puisse participer au défilé de la Saint-Jean-Baptiste avec mon drapeau tricolore. Ça, c'est carrément loufoque.

Une fois de plus, ceux qui ne sont pas faits de la même étoffe que les «pure laine» — j'aime penser qu'ils sont au moins «au coton» — se retrouvent, bien malgré eux, au centre du débat politique. Et il n'y a rien de plus gênant pour «nous» qui aimerions bien disparaître, au point où nous ne serions plus «les autres».

Je dis «nous» parce que, bien que mes filles ne portent pas le hijab à l'école, ni moi le turban au bureau, bien que mon prépuce soit intact, que je sois blanc, de langue française et même de tradition chrétienne, je suis immigré. Et quand il m'arrive de l'oublier, on me le rappelle...

Ce n'est pas nouveau. Je me souviens d'un soir de conférence constitutionnelle à Ottawa où, rejoignant un groupe de journalistes dans la suite de René Lévesque, un collègue signala mon arrivée. «Je sais, laisse négligemment tomber l'hôte illustre, j'avais reconnu l'accent!»

Ce n'est pas unique aux souverainistes non plus. Pendant la campagne référendaire sur le Canada-de-Charlottetown, Brian Mulroney me lança, devant une demi-douzaine de caméras de télévision et encore plus de microphones: «Je suis un Québécois pure laine, moi, et vous êtes un immigré...» Contrairement à Paré, il ne s'excusa pas. Et contrairement à Bourgault, il ne démissionna point.

Et ce n'est pas propre aux personnages politiques. Il m'arrive de temps en temps d'agacer un lecteur, au point où il me conseille de «retourner dans mon pays» ou de «respecter davantage mon pays d'adoption».

La chronique de
Michel
VASTEL

Dans l'un et l'autre cas, j'interprète qu'il me suggère de fermer ma gueule.

En soi, c'est quelque chose de tout à fait banal d'être un immigré au pays de Matthew Coon Come. D'ailleurs, nous le sommes tous — Cris, Micmacs et Algonquins y compris — puisque l'Homme est la dernière chose que Dieu fit avant de se reposer.

Ceux qui s'interrogent sur l'allégeance des immigrants devraient savoir que, dans le cadre du débat sur l'indépendance d'un pays, leur demander de choisir c'est les obliger à émigrer une deuxième fois. Quelle que soit la décision, elle n'est jamais simple, ni facile à prendre.

Car il ne s'agit pas seulement de renoncer au café au lait et de se mettre à bouffer des fèves au lard. Il est plus simple — et tellement bon! — de goûter des deux à la fois.

J'emprunte à un sociologue français, mais il pourrait être québécois, cette définition de l'appartenance à une identité nationale... «Par la pratique d'une langue, par l'apprentissage d'une culture, par la volonté de participer à la vie économique et politique.»

C'est ainsi que des «pure laine» peuvent refuser de pratiquer le français, n'éprouvent aucune affinité pour la culture québécoise et disent avec insistance participer à la vie économique et politique du Canada. Ils n'en sont pas moins Québécois.

C'est ainsi que des immigrants participent avec enthousiasme à la vie économique et politique du Québec, s'imprègnent de sa culture, chérissent sa langue, et n'en restent pas moins des Néo-Québécois.

Que ce soit au Canada ou au Québec, nous

n'appartenons pas à un pays, ni n'adoptons vraiment les attributs de sa souveraineté. Nous rigolons des débats sur le passeport: nous en avons déjà un autre! Nous nous bidonnons à propos de ces échanges sur la monnaie quand, pour voyager à l'étranger, vos banques nous remettent des chèques de voyage libellés en dollars américains. Et les écueils sur la future union économique nous rappellent cette époque où, fraîchement arrivés, nous nous butions à des offres d'emploi assorties de la condition: «être de citoyenneté...».

S'il suffisait de parler une langue et d'adopter une culture, nous serions tous américains. Ou français. Mais les choses ne sont malheureusement pas simples, puisque vous nous demandez d'être canadiens ou québécois.

Pour donner aux «néos» et aux «multi-Q» de toutes sortes, comme dirait le sénateur Marcel Prud'Homme, l'idée d'être simplement canadiens, les penseurs fédéraux ont inventé une nouvelle notion, celle du «Patrimoine». Choisir un pays, c'est avoir le goût d'en faire celui de ses enfants, et des enfants des enfants. Ce n'est pas le camp que les immigrants vont choisir qui est important. C'est la terre où ils décideront de mourir qui comptera.

Pour le reste, il est cruel de leur demander comment ils vont voter. Car prendre pays, c'est prendre parti et cela, tout immigré répugne à le faire. Il a la désagréable impression d'être placé devant l'impossible choix de trahir le lointain pays qu'il a choisi autrefois. Ou de laisser tomber tous ceux avec qui il partage l'actuel quotidien.

Souverainistes et fédéralistes sont bien gentils de se préoccuper des États d'âme des immigrants, mais pour l'instant, ils ont surtout envie de leur dire: «foutez-nous la paix!» Pardon, «câl... - nous la sainte paix!» Et s'ils ne sont pas «de pure laine», dites-vous bien qu'ils font tout pour être «au coton!»

Notes de lecture

Algérie: l'échec des démocrates

Quand des démocrates appellent à l'annulation des élections pour sauver la démocratie, il y a mal. Seule une société profondément viciée peut engendrer un tel paradoxe. Les milliers de morts algériens, depuis les élections effectivement annulées de janvier 1992, témoignent de l'état de crise qui n'a qu'une issue possible pour qui veut s'ouvrir les yeux: la prise du pouvoir par les islamistes.

Selon le vieux principe que les choses doivent se détériorer encore plus avant de commencer à s'améliorer, le sociologue algérien Lahouari Addi a commis un ouvrage, *L'Algérie et la démocratie*, qui détonne dans le concert des idées reçues, et lui vaut sûrement une belle collection d'adversaires dans son pays.

Addi rejette le scénario apocalyptique voulant que le pouvoir islamiste, une fois vainqueur, occupe le palais présidentiel jusqu'à la fin des temps. Le pouvoir aurait vaincu, selon lui, le Front islamique du salut (le FIS), qui se serait désagrégé une fois rendu au sommet.

par
Raymond
GIROUX

Car le FIS, soutient-il, existe pour lutter contre un régime en place, et non en faveur d'un projet défini. Son programme tient en quelques principes farfelus mais dangereux, dont celui de confiner les femmes à la maison pour régler la crise du chômage.

Ce parti d'abord illégal, puis reconnu, malgré l'interdiction de toute formation politique fondée sur l'appartenance religieuse ou ethnique, et finalement interdit juste comme il arrivait légalement au pouvoir, n'a aucun véritable programme économique ou social. Il vit du désastre que les autorités algériennes des 30 dernières années ont patiemment construit de leurs propres mains.

Longtemps admirée comme porte-étendard du Tiers-Monde,

l'Algérie incarne en ce moment le désastre total, l'échec le plus cuisant du monde arabe, avance le journaliste britannique Michael Field, dans *Inside The Arab World*.

Le mouvement intégriste, il ne faut pas s'en surprendre, se nourrit aux mamelles du chômage. Les 100 milliards de dollars de redevances pétrolières, récoltées au cours de la décennie 1980, ont disparu comme par magie dans des programmes ineptes de subventions à l'alimentation et au logement, aujourd'hui considérées par les Algériens comme un droit inaliénable.

Loin d'investir, les dirigeants ont endetté le pays de 26 milliards de dollars, que les islamistes recherchent désespérément dans les comptes suisses. Le pouvoir n'ayant pas su réagir à la corruption généralisée, il périra par sa faute.

L'islam politique n'a pris le pouvoir par la rue que dans un seul pays, l'Iran. L'annulation des élections algériennes a donné une légitimité, un avenir durable au FIS, écrit Addi.

Le pays fait, en ce moment, l'enjeu d'une lutte de pouvoir entre ce qui reste du Front de libération nationale — en fait l'armée — et les intégristes. Les deux puisent leur soutien dans les mêmes classes sociales populaires. Il y a continuité entre le FLN et le FIS, que confirme le transfert massif d'allégeance des militants.

Trente ans de populisme ont mené le pays à l'impasse idéologique comme économique, soutient le sociologue. L'Algérie redistribuait des richesses qu'elle n'avait plus, la rente pétrolière n'étant plus ce qu'elle était. Mais la société, constate-t-il, n'était pas prête pour la démocratie.

Mais au vu et au su des dernières nouvelles d'une Algérie en véritable guerre civile, le sera-t-elle jamais?

* Addi, Lahouari. *L'Algérie et la démocratie*. Paris, Éditions La Découverte, 240 pages.

** Field, Michael. *Inside The Arab World*. Cambridge, Mass. Harvard University Press, 440 pages.

Plutôt que la politique et la souveraineté du Québec Emploi et autonomie priment pour les Premières nations

MONTREAL (PC) — L'avenir, pour les nations montagnaise, inuit, crie et mohawk, passe surtout par l'emploi et la prise en charge de leur destinée.

Toujours déchirées entre le passé — le maintien des traditions autochtones — et la modernité des valeurs occidentales des années 90, les Premières nations semblent davantage se soucier de chasse, de pêche et de l'avenir de leurs jeunes que du projet de souveraineté du gouvernement du Parti québécois.

L'émission *Dimanche magazine*, sur les ondes de la radio de Radio-Canada, consacrait une heure, hier, à quatre nations autochtones: les Montagnais, installés près de Schefferville, les Mohawks de Kahnawake et Kanesatake, les Inuit du Nunavik et les Cris du Nord-Est de la Baie James.

Bien que les journalistes aient tenté d'aborder avec eux la question de la souveraineté du Québec, peu d'entre eux tenaient à en parler. Ceux qui causaient politique parlaient de leur propre autonomie gouvernementale, de la possibilité d'administrer eux-mêmes leur communauté.

M. Robert Murray, qui fait des affaires autant avec le conseil municipal d'Oka que les autochtones de l'endroit, laisse entendre que «le climat revient à ce qu'il était», précisément parce qu'on ne parle plus de la crise d'Oka et de la politique. «C'est quand tu ne parles pas de politique que les gens se parlent (entre eux).»

D'autres ont vaguement affirmé que la souveraineté du Québec n'était pas la meilleure solution pour leur communauté, préférant relever du gouvernement fédéral. Au sein des trois autres nations, vivant dans le nord plutôt qu'en milieu urbain, le gouvernement autonome, l'emploi, la chasse, la pêche, les sports sont les sujets privilégiés.

À Chisasibi, les Cris s'estiment floués par les gens du sud, affirmant que la Convention de la Baie James n'a pas eu toutes les retombées escomptées. Les Inuit du Nunavik, les plus avancés dans leur projet de gouvernement autonome, s'apprentent à prendre en charge l'administration scolaire, municipale et d'autres secteurs d'activités. Mais là aussi, le chômage — un taux de 45% — et le décrochage scolaire inquiètent davantage.

Le Salon Camping chasse et pêche lève le camp



Le Salon Camping chasse et pêche vient de fermer ses portes, au Pavillon de la Jeunesse et de l'Agriculture du parc de l'Exposition, après avoir accueilli un peu plus de 15 000 visiteurs, un achalandage accru de 5% par rapport à l'an dernier. Ce sont les équipements légers de camping tels les tentes, sacs, le matériel d'escalade qui ont rencontré le plus de ferveur de la part des visiteurs. Tous les fabricants d'articles de pêche étaient là, une première pour le Salon. CI-dessus, un des exposants, en rangeant ses équipements, aura démontré aux visiteurs attardés combien il est facile de décamper.

Le métro de Montréal sous la coupe des jeunes criminels

MONTREAL (PC) — Les bandes de rues ont pris le chemin de l'«underground» et manifestent de plus en plus leur présence au sein du réseau du métro de Montréal où, armées jusqu'aux dents, elles détournent d'autres jeunes, des femmes, des personnes âgées.

Selon le sergent-détective Roger Granger, qui lutte depuis deux ans contre la criminalité juvénile, les jeunes criminels, qu'il surnomme «Badaboum», sont de plus en plus nombreux dans le réseau du métro de Montréal.

«Un coup entrés dans le tuyau (métro), ils se promènent partout», raconte l'enquêteur.

Les bandes sévissent principalement dans le nord de la métropole, à Saint-Laurent, et dans les quartiers Fabreville, Chomedey et Saint-François, à Laval.

Souvent armés de couteaux, de machettes, d'armes de poing ou même de carabines et de fusils tronçonnés, ces adolescents procèdent tels que le font les vrais «durs», et s'adonnent au taxage et au vol, soulageant leur victime d'un manteau, de ses bottes, de son portefeuille. De plus, ils ne se gênent pas pour forcer de jeunes fugeuses à se prostituer et à faire le trafic de crack, selon la police.

C'est aux stations Henri-Bourassa, Sauvé, Crémazie, Jean-Talon, Saint-Michel et de Castelnau — dans le nord de la ville — qu'on rapporte le plus de crimes, car elles sont les portes d'accès au réseau des quartiers, où il y a recrudescence de bandes en surface.

Mais les faits révèlent qu'ils peuvent tout aussi bien filer une victime ciblée. Ainsi, cette jeune femme dépouillée de son collier et d'un téléavertisseur: les délinquants l'avaient repérée à la station Henri-Bourassa et suivie jusqu'à Pierrefonds. Ou cet homme, sourd et muet, aux pas duquel de jeunes criminels se sont attachés depuis Montréal-Nord, et qu'ils ont volé à la station Champ-de-Mars.

Les rivalités entre bandes tournent parfois à l'affrontement armé. Vendredi après-midi, à la station de Castelnau, ils étaient environ 80, Noirs, Blancs, Latins, à se regarder de travers, sous le regard anxieux des autres voyageurs. Les policiers du STCUM ont dépêché sept autos-patrouilles après que des coups de feu eurent éclaté.

Des jeunes ont été arrêtés. On n'a pas retrouvé d'arme. Certains vont comparaître devant la Chambre de la jeunesse pour s'être trouvés dans le métro, où ils sont littéralement interdits de séjour.

■ Contre le racisme à Hull

OTTAWA (PC) — Près d'un millier de personnes ont souligné la Journée pour l'élimination de la discrimination raciale, hier, à la Maison du citoyen de Hull. L'événement d'hier, qui avait pour thème «L'Outaouais, une vision à partager», était organisé entre autres par l'Association des femmes immigrantes, Accueil Parrainage-Outaouais, le Centre interculturel de l'Outaouais, le Centre culturel centro-américain, la Ville de Hull et la Sécurité publique. Conférences, danses folkloriques et dégustation de plats exotiques étaient au programme. Selon le maire de Hull, Yves Ducharme, l'Outaouais est la troisième région au Québec en terme d'immigration, après Montréal et Québec. D'avril à décembre 1994, Accueil Parrainage-Outaouais a accueilli plus de 300 familles.

Nos deux sacs gonflables de série ne feront pas gonfler la facture.

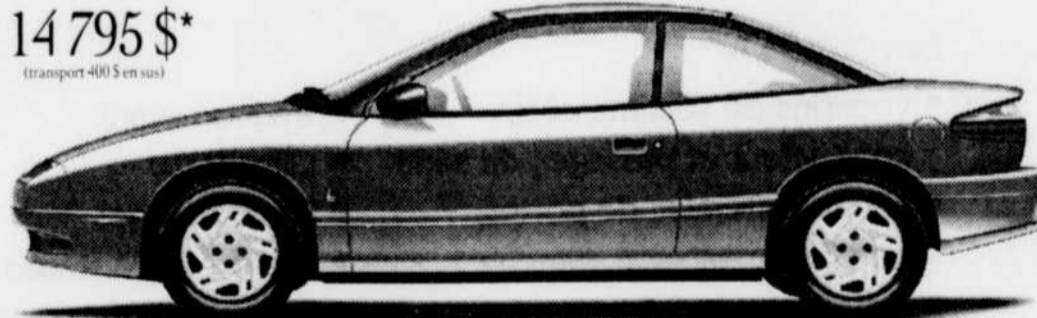
12 395 \$*
(transport 400 \$ en sus)



SL 199 \$/mois, location de 36 mois.

Paiements basés sur la Saturn SL 1995 avec radio AM/FM stéréo, deux sacs gonflables, banquette arrière divisée rabattable, essuie-glace à balayage intermittent. **Incluant:** transport (400 \$), préparation, frais d'acquisition (350 \$). **Excluant:** immatriculation, assurance, taxes. Premier paiement: 199 \$, versement initial: 2 108 \$, dépôt de garantie remboursable: 300 \$ et taxes exigibles à la signature du contrat. Kilométrage limité à 24 000 km par année; 5¢ du kilomètre excédentaire. Coût net de la location: 11 037 \$. Option d'achat: 7 035 \$. Autres options et versements initiaux disponibles. *PDSF. Les concessionnaires sont libres de fixer un autre prix.

14 795 \$*
(transport 400 \$ en sus)



SC1 239 \$/mois, location de 36 mois.

Paiements basés sur la Saturn SC1 1995 avec radio-cassette AM/FM stéréo, deux sacs gonflables, banquette arrière divisée rabattable, essuie-glace à balayage intermittent. **Incluant:** transport (400 \$), préparation, frais d'acquisition (350 \$). **Excluant:** immatriculation, assurance, taxes. Premier paiement: 239 \$, versement initial: 1 929 \$, dépôt de garantie remboursable: 300 \$ et taxes exigibles à la signature du contrat. Kilométrage limité à 24 000 km par année; 5¢ du kilomètre excédentaire. Coût net de la location: 13 616 \$. Option d'achat: 8 965 \$. Autres options et versements initiaux disponibles. *PDSF. Les concessionnaires sont libres de fixer un autre prix.



Pour faire tout autrement.

STE-FOY SATURN SAAB ISUZU
Ste-Foy
653-1312

SATURN SAAB ISUZU RIVE-SUD
Lévis
835-1888

SATURN ISUZU DU SAGUENAY
Chicoutimi
549-3320

Affaire Ruffo: la Cour suprême scrutera la «liberté» des juges

OTTAWA (PC) — Les juges devraient-ils pouvoir prendre publiquement position sur des sujets controversés? C'est la question qu'examinera sous peu la Cour suprême du Canada.

La juge Andrée Ruffo, du Tribunal de la jeunesse, très connue pour sa détermination à défendre les droits des enfants, conteste une décision qui l'oblige à comparaître à une audience disciplinaire.

L'avocat de la juge Ruffo, Me Richel Robert, avancera jeudi, devant la Cour suprême, l'argument que le code d'éthique imposé aux juges du Québec est inconstitutionnel parce qu'il restreint la liberté d'expression.

En octobre 1990, le juge en chef de la cour du Québec, Albert Gobeil, a accusé la juge Ruffo d'être trop présente sur la place publique et s'est élevé contre les commentaires qu'elle a faits au cours de discours ou d'interviews accordées à des médias.

Il s'est plaint au Conseil de la magistrature dont c'est la responsabilité de vérifier les allégations d'inconduite et de constituer des comités de discipline pour les étudier, affirmant que la juge s'était à plusieurs reprises écartée de son devoir de réserve.

Fait inusité, le juge Gobeil était également président du conseil. Le juge Gobeil soulignait notamment que la juge de la région de Montréal était, à une occasion, intervenue dans une cause soumise à un autre juge.

Le code d'éthique stipule que les juges du Québec doivent observer un devoir de réserve.



La juge Andrée RUFFO

La juge Ruffo considère que la Charte des droits et libertés rend cette disposition inconstitutionnelle, et elle maintient que même si le code est valide, il n'autorise pas le juge Gobeil à intervenir de la façon dont il l'a fait.

L'avocat du juge Gobeil, Me François Aquin, fait valoir que le juge en chef a parfaitement le droit de loger une plainte contre la juge Ruffo.

En juin 1992, la Cour d'appel du Québec a rejeté la prétention de la juge Ruffo à l'effet que le comité de

cinq membres constitué pour entendre la plainte était partial, parce qu'il était dominé par des juges.

Mais dans une opinion dissidente, le juge Melvin Rothman affirmait que la plainte du juge Gobeil, qui comportait des opinions personnelles, manquait d'objectivité.

Le juge Rothman insistait également sur l'importance de l'affaire en jeu.

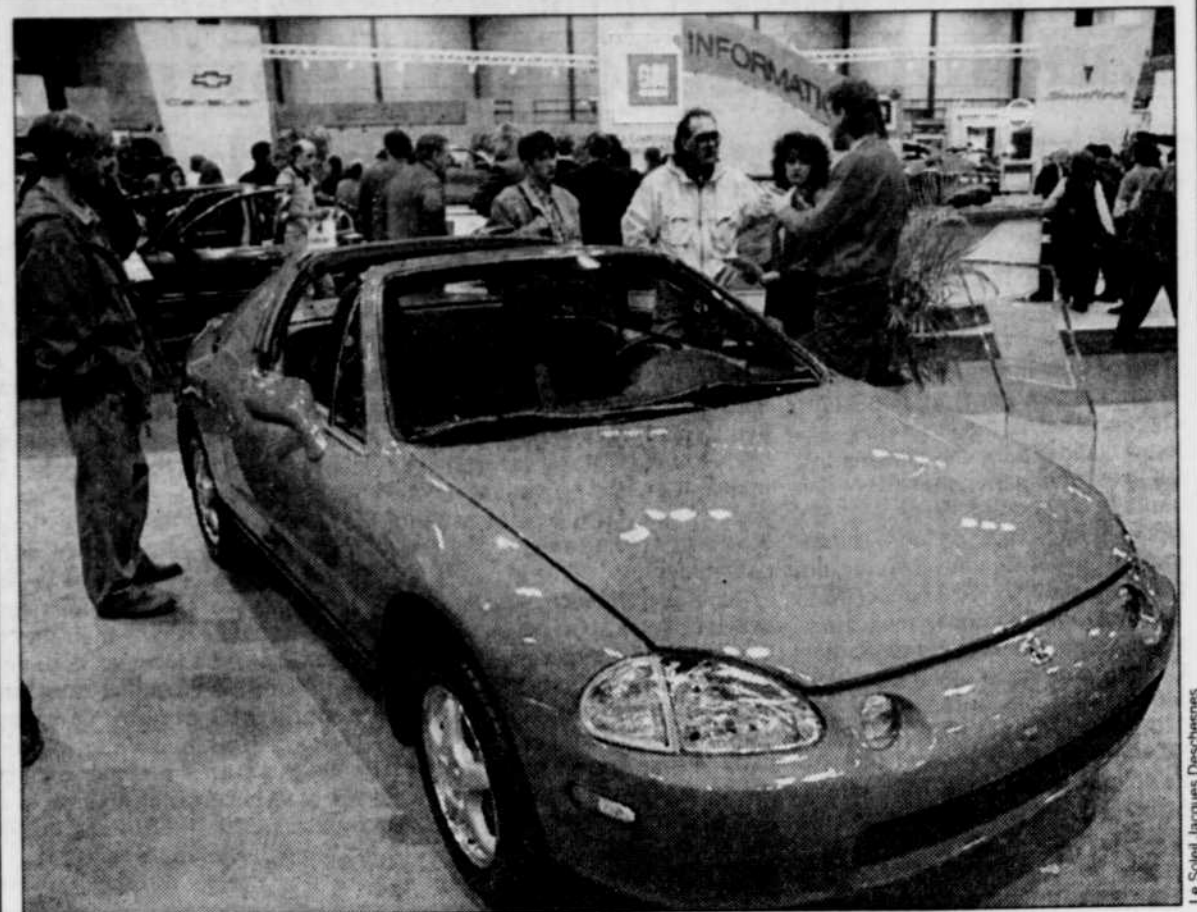
Réputation

«Ce qui est en jeu ici pour la juge Ruffo est de la plus haute importance pour elle — ce sont sa réputation et sa carrière dans le droit —. Ce qui est en jeu pour la société est tout aussi important — c'est l'indépendance de la magistrature —.»

La juge Ruffo ne craint pas la controverse. Elle a déjà expédié deux adolescents au bureau de la ministre de la Santé du Québec de l'époque, Thérèse Lavoie-Roux, parce qu'il n'y avait aucune place disponible dans un foyer de jeunes.

Elle a contribué à fonder un tribunal international voué à la protection des enfants maltraités et exploités.

Un comité de discipline a déjà réprimandé la juge Ruffo à la suite de plaintes de représentants des services sociaux.



Moins de monde au Salon de l'auto

Le Salon international de l'auto de Québec a fermé ses portes hier soir, au PEPS de l'université Laval, avec une légère baisse d'achalandage comparativement à l'an dernier. Néanmoins, à la grande satisfaction de la corporation des concessionnaires automobiles et des fabricants, environ 52 000 visiteurs se sont présentés aux tourniquets. La baisse de 6 000 visiteurs est attribuable à la présence simultanée de deux salons, à la partie Canadienne-Nordiques et à l'ouverture de Réno-Dépôt. L'an prochain, le salon sera encore présenté au PEPS même si l'espace y est limité.



L'aluminerie de Bécancour.

Aluminium Québec cédera sa part d'A.B.I.

QUÉBEC (PC) — Cherchant à boucler son budget, le gouvernement Parizeau veut accélérer le programme de privatisation entrepris sous le régime libéral et, dès lors, il pourrait bien mettre un terme à la participation de l'État dans l'Aluminerie de Bécancour (A.B.I.).

Depuis 1984, Albecor, entière propriété de la Société générale de financement, détient 25 % des actions de l'aluminerie et, selon le ministre de l'Industrie et du commerce, Daniel Paillé, les acheteurs se pousseraient aux portes.

«Quand on a un placement aussi important dans une usine aussi talentueuse, cela suscite de l'intérêt, a-t-il confié à *La Presse*. Il y a effectivement des gens qui discutent pour voir ce qu'il y a moyen de faire.»

La hausse du prix de l'aluminium — passé de 0,50 \$ le livre il y a un an à un sommet de 0,94 \$ le livre — rend attrayante les parts de Québec dans les alumineries, évaluées à 200 millions \$ en 1993.

Des obligations actuarielles l'empêchent de sortir d'Alouette, où la SGF détient 20 % des intérêts, mais Québec a le champ libre pour se départir d'A.B.I.

Le directeur de l'usine qui emploie 1000 personnes, Jean Tessier, a soutenu ne pas avoir eu vent de cette transaction.

La Russie scrute à la loupe les fluctuations du marché de l'aluminium, ce qui a eu pour effet de maintenir les prix bas. Il se transige actuellement à environ 0,84 \$ la livre sur le marché mondial.

L'AUTO

BEAUCOUP



DODGE CARAVAN/PLYMOUTH VOYAGER 1995

**BEAUCOUP PLUS POPULAIRE
BEAUCOUP PLUS ABORDABLE
BEAUCOUP PLUS POUR VOTRE ARGENT**

«Le meilleur achat dans sa catégorie»
selon le magazine *Carguide*

La seule et unique Autobeaucoup 1995 de Chrysler

Ensemble 24 T

- Coussins de sécurité côté conducteur et passager, de série
- Poutres latérales de portes, de série
- Moteur V6 de 3 L
- Boîte automatique
- Traction avant
- Climatiseur
- Porte-bagages
- Radio AM/FM stéréo
- Ensemble d'éclairage
- Désembueur de glaces latérales
- Essuie-glace à balayage intermittent
- Essuie-glace sur hayon
- Et en plus, sièges pour 7 passagers

310\$*
par mois

Location. Terme de 30 mois. Versement initial de 3 000 \$.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.

LE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER DE VOTRE RÉGION.

QUELQU'UN DE FIABLE.



Dodge

Camions Dodge

CHRYSLER



Plymouth

Camions Dodge

CHRYSLER

*Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-dessus. Terme de 30 mois, avec versement initial ou échange équivalent. Immatriculation, taxes et assurances en sus. Sous réserve de l'approbation de Chrysler Credit Canada Ltée. Un dépôt de sécurité équivalent à un versement sera exigé. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 62 500 km, au taux de 6 ¢ le km. Offre d'une durée limitée. Détails chez le concessionnaire.